

Service instructeur

Service des Actions Educatives et de la
Jeunesse

Service consulté

8^{ème} **Commission**

N° CG-2010-4-8-3

BUDGET PRIMITIF 2011
POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES ET DE LA JEUNESSE

Résumé : *Le rapport a pour objet de soumettre, au Conseil Général, les propositions budgétaires relatives aux actions éducatives et en faveur de la jeunesse, pour l'année 2011.*

Le montant total des crédits prévus s'élève à 17 882 000 €, dont:

- 2 000 000 € en section d'investissement,*
- 15 882 000 € en section de fonctionnement.*

Plan du rapport.

I – les travaux d'investissement dans les collèges publics

1. Les dépenses (soldes d'opérations antérieures à 2005)
2. La dotation départementale d'équipement des collèges (recette)

II – Les acquisitions d'équipements informatiques pour les collèges publics

III – Les subventions d'investissement scolaires

1. Les subventions d'investissement scolaires aux communes
2. Les subventions d'investissements scolaires privés

IV – Le fonctionnement des collèges publics et privés

1. Le fonctionnement des collèges publics
2. Le fonctionnement des collèges privés
3. Le fonds départemental pour la rémunération du personnel de restauration et d'internat (recette)

V – Les aides aux étudiants

VI – La vie scolaire

1. Les sorties scolaires avec nuitées
2. Les visites de lieux de mémoire
3. Les subventions aux organismes divers
4. Les subventions aux communes

VII – Les CIO départementaux

VIII – Les actions en faveur de la jeunesse

1. La prévention routière
2. Les autres actions en faveur de la jeunesse

IX - Conclusion

Annexes :

- * Equipement informatique des collèges (**annexe 1**)
- * Récapitulation des crédits (**annexe 2**).

---000---

I – Les travaux d'investissement dans les collèges publics

1) Les dépenses

Depuis 2005, les crédits liés aux travaux de grosses réparations, de restructurations ou de constructions de collèges, y compris les nouveaux projets de constructions sous mandat de maîtrise d'ouvrage, sont gérés par la Direction de l'Architecture.

Ces crédits font l'objet d'un rapport spécifique, dans le cadre duquel est proposé le programme prévisionnel (P.P.I.) dans les collèges, en 2011-2012. Le présent rapport concerne les soldes des honoraires liés aux mandats de maîtrise d'ouvrage des collèges neufs construits jusqu'en 2005 (année de la mise en service du nouveau collège de MUNSTER).

Deux opérations sont dans l'attente d'un quitus : construction des collèges de Fessenheim (2003) et de Brunstatt (2000).

Les crédits à prévoir à ce titre, en 2010, sont les suivants :

AP : néant
CP : 50 000 €

2) La dotation départementale d'équipement des collèges

Cette recette en provenance de l'Etat s'est élevée à 3 947 293 € en 2010. Elle est évaluée à **4 000 000 €** en 2011.

II – Les acquisitions d'équipements informatiques pour les collèges publics.

Afin d'optimiser le projet d'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA), le Conseil Général a décidé, fin 2007, de lancer un plan pluriannuel d'équipement informatique des collèges haut-rhinois. Les besoins sont définis dans le cadre d'un comité de pilotage et d'un comité technique. Chaque établissement bénéficie d'une enveloppe. Une fois par an, il choisit librement ses équipements dans un catalogue transmis par le Département. Les crédits et les commandes sont centralisés par la Direction des

Systèmes d'Information du Conseil Général (mai/juin). Les matériels sont livrés à partir de la rentrée (septembre).

Une AP de 6 400 000 € a été inscrite, à cet effet, en 2008. Depuis lors, les dépenses suivantes ont été réalisées :

- 2008 : 779 756 €
- 2009 : 696 009 €
- 2010 : 597 657 €

Le crédit de paiement de 2011 (géré par la DSI), égal à 600 000 € comme en 2010, est réparti conformément au tableau figurant en annexe 1 du rapport.

III - Les subventions d'investissements scolaires

1) Les subventions d'investissements scolaires aux communes

Ces subventions relèvent du Guide des Aides Départementales ou des Contrats de Territoires.

Les crédits à prévoir, en 2011, sont les suivants :

AP : 1 450 000 € (dont 400 000 € au titre des Contrats de Territoire)

CP : 840 000 € (dont 150 000 € au titre des Contrats de Territoire)

2) Les subventions d'investissements scolaires privés

Ces subventions relèvent du Guide des Aides Départementales.

Les crédits à prévoir, en 2011, sont les suivants :

AP : 800 000 €

CP : 1 106 000 €

IV - Le fonctionnement des collèges publics et privés

1. Le fonctionnement des collèges publics

L'article L. 421-11 du Code de l'Education stipule que les orientations de gestion des collèges et les subventions de fonctionnement et d'équipement doivent être notifiées dès l'automne au titre de l'année à venir, et que les subventions votées ne peuvent être réduites lors de l'adoption du budget primitif du Département par le Conseil Général.

Conformément à ces dispositions, notre Assemblée a voté la subvention pour 2011 par délibération du 5 novembre 2010. Le montant total de l'enveloppe nécessaire est égal à **10 250 005 €**.

2. Le fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat

L'article L.442-9 du code de l'éducation stipule que la subvention de fonctionnement des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat est versée sous la forme d'une subvention forfaitaire par élève, d'un montant équivalent à la subvention versée aux collèges publics.

Par ailleurs, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a transféré aux Départements la compétence de l'attribution, aux collèges privés, d'une contribution annuelle pour les charges liées à la rémunération des personnels

techniciens, ouvriers et de service (TOS), afférentes à l'externat. Un décret du 15 décembre 2006 a fixé au 1^{er} janvier 2007 la date à partir de laquelle ce transfert de compétence est applicable. La loi des finances pour 2007 a prévu que la contribution soit calculée, en 2007 et 2008, sur la base d'un système de taux fixés chaque année par arrêté ministériel. Depuis 2009, la contribution est calculée conformément aux dispositions de l'article L. 442-9 du code de l'éducation, en se référant aux dépenses réalisées par le Département pour la rémunération des personnels TOS, afférentes à l'externat, des collèges publics.

Lors de sa réunion du 5 novembre 2010, notre Assemblée a voté la subvention totale à prévoir en 2011, conformément à ces dispositions. Elle est égale à **4 369 995 €**, dont 2 001 232 € au titre de la rémunération des personnels TOS.

3. Le fonds départemental pour la rémunération du personnel de restauration et d'internat

Cette recette, en provenance des collèges publics, constitue la participation des familles à la rémunération des personnels TOS affectés aux services de demi-pension des différents collèges et à l'internat du collège d'ALTKIRCH.

Conformément à la convention-cadre signée avec chaque établissement, elle est égale à 22,5 % du prix des prestations. Ce taux est identique à celui antérieurement pratiqué par l'Etat.

Le montant à prévoir, au BP 2011, s'élève à **1 200 000 €**.

V - Les aides aux étudiants

Deux sortes d'aides sont accordées :

- * Les bourses de l'enseignement secondaire et supérieur qui sont accordées aux élèves et étudiants dont les parents résident dans le Haut-Rhin et qui fréquentent un établissement privé n'ouvrant pas droit au bénéfice de la bourse d'Etat ; le barème retenu est identique à celui des bourses attribuées par l'Education Nationale, avec une tolérance de dépassement du plafond des ressources de 15 % ;
- * Les aides forfaitaires aux étudiants de l'enseignement supérieur qui sont accordées aux étudiants dont les parents résident dans le Haut-Rhin et qui ne peuvent bénéficier d'une bourse d'Etat :
 - lorsqu'ils sont engagés dans des études de 3^{ème} cycle ;
 - lorsqu'ils redoublent, se réorientent ou présentent un léger dépassement (15 %) du plafond des ressources des parents ;
 - lorsqu'ils sont engagés dans certaines formations particulières.

La Commission Permanente, lors de sa réunion du 3 septembre 2010, a adopté le règlement d'attribution des aides pour l'année scolaire et universitaire 2010-2011.

Le crédit prévu, au BP 2011, est égal à **180 000 €**.

VI - La vie scolaire

1) Les sorties scolaires avec nuitées

Subventionnées antérieurement par l'intermédiaire de l'Association EDUC'ENVIA 68, les sorties scolaires avec nuitées le sont directement par le Département, depuis le 1^{er} Janvier 2005.

Je vous propose de reconduire cette action, en 2011, selon les modalités fixées par la Commission Permanente lors de sa réunion du 3 septembre 2010.

Un crédit de **350 000 €** est prévu pour cette action, au BP 2011.

2) La visite des lieux de mémoire.

Lors de sa réunion du 5 novembre 2010, notre Assemblée a proposé la reconduction de cette action initiée en 2006 et destinée aux collégiens du public et du privé.

Les visites réalisées au cours de l'année scolaire 2008-2009 ont fait l'objet d'une subvention versée en 2009.

Les visites réalisées au cours de l'année 2009-2010 sont prises en compte dans le calcul de la subvention globale de fonctionnement des collèges publics et privés, versée en 2011 (cf. paragraphe IV ci-dessus).

3) Les subventions aux organismes divers

Il est proposé à notre Assemblée de reconduire son soutien en faveur des concours scolaires locaux, de la scolarisation des détenus, du fonctionnement du Centre Départemental de Documentation Pédagogique, et de diverses associations d'intérêt scolaire départemental : EDUC'ENVIA 68 (promotion des sorties scolaires avec nuitées, en Alsace), OCCE 68 (coopération scolaire), JEF (Salon de la Formation), Amicale du personnel du collège Kennedy à MULHOUSE (stationnement des véhicules au centre-ville).

Lors de sa réunion du 5 novembre 2010, notre Assemblée a par ailleurs souhaité reconduire son soutien aux associations des foyers socio-éducatifs des collèges (32 292 €).

Le crédit prévu pour ces actions s'élève à **172 300 €** au BP 2011.

4) Les subventions aux communes.

Trois collèges bénéficient actuellement de prestations communales pour la demi-pension, faisant l'objet d'un versement de subvention, par le Département.

- * Le collège de FERRETTE, qui bénéficie d'un service de demi-pension intercommunal ; le Département verse une subvention à la Communauté de Communes du Jura Alsacien, au titre du personnel mis à disposition, étant entendu que cette charge du Département est compensée par l'Etat (cette compensation était versée directement au groupement de collectivités, de 1976 à 2006) ;
- * Le collège de KINGERSHEIM qui dispose de son propre service de demi-pension, mais installé dans un local de la commune, qui met également à disposition le matériel ; à ce titre, le Département verse une subvention à la commune ;
- * Le collège de RIEDISHEIM, qui bénéficie d'un service de demi-pension intercommunal, dont la commune de RIEDISHEIM assume le fonctionnement; les modalités d'intervention du Département, dans cette organisation provisoire, ont été définies par le Commission Permanente lors de sa réunion du 8 octobre 2010.

Le crédit total prévu au BP 2011 est égal à **149 700 €**.

VII - Les CIO départementaux

Conformément à un décret du 10 octobre 1955, les dépenses de fonctionnement (hors rémunérations) et d'investissement des CIO sont à la charge des Départements ou des communes à la demande desquels ces centres ont été créés. Cette disposition réglementaire, toujours en vigueur, concerne les CIO départementaux de COLMAR et de MULHOUSE-CITE.

Les crédits sont gérés :

- * soit par les services généraux de l'administration départementale (carburant, fournitures de bureau, frais de déplacement, frais d'impression, matériel informatique ...)
- * soit par les CIO dans le cadre d'une enveloppe qui leur est notifiée (documentation et matériel pédagogique...).

Le présent rapport concerne les crédits notifiés aux CIO. Pour 2011, les crédits suivants sont prévus :

- CIO de COLMAR
 - investissement :
 - AP : 2.000 €**
 - CP : 2.000 €**
 - fonctionnement : **5.000 €**

- CIO de MULHOUSE-CITE
 - investissement :
 - AP : 2.000 €**
 - CP : 2.000 €**
 - fonctionnement : **5.000 €**

VIII – Les actions en faveur de la jeunesse

1) La prévention routière

a) Conduite Accompagnée 68

Ce dispositif qui a démarré à l'automne 2008 pour les jeunes en apprentissage (AJC Pro) a été étendu à l'ensemble des Haut-Rhinois de 16 à 25 ans depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le projet a été validé par la Commission Permanente lors de sa réunion du 6 juin 2008, qui a également autorisé la signature de conventions triennales (2009-2011).

Scooter 68

Par délibération du 8 février 2008, la Commission Permanente a approuvé la convention triennale (2008-2010) à passer avec la Ligue de l'Enseignement, pour l'organisation d'une action de prévention en faveur des jeunes conducteurs de cyclomoteurs, âgés de 14 à 18 ans.

Un bilan de ces actions de prévention routière pourra être présenté à la 8^{ème} commission, en 2011.

Le crédit prévu, au BP 2011, s'élève à **43 000 €**.

2) Les autres actions en faveur de la jeunesse

Elles concernent trois domaines d'intervention.

a) L'information des jeunes

L'action d'information des jeunes est assurée par l'Association SEMAPHORE, à MULHOUSE, qui offre deux services, dans le cadre d'une convention passée avec le Département le 24 juin 2002 :

- "Info-Jeunes" : Numéro Vert d'accueil, d'information et d'orientation (3 624 appels concrets traités en 2008), dorénavant complété par un dispositif de questions-réponses sur Internet,
- "Forum Info" : actions de rencontre directe avec les jeunes, dans le cadre de diverses manifestations publiques et dans les collèges.

Chaque année, "Info-Jeunes" fait l'objet d'un bilan détaillé, incluant une étude sociologique, qui est adressée aux conseillers généraux et aux principaux des collèges du Haut-Rhin.

b) L'éducation populaire

Le soutien de notre Assemblée aux associations d'éducation populaire prenait la forme, avant 2003, d'une subvention globale versée au Conseil Départemental des Mouvements et Institutions de Jeunesse (C.D.M.I.J.) qui la répartissait entre ses différents membres.

Depuis 2003, le Département verse directement les subventions aux associations adhérant au C.D.M.I.J., sur proposition de ce dernier.

Par ailleurs, le CDMIJ s'est constitué en Centre de Ressources des animateurs Jeunes du Haut-Rhin, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. Une première convention triennale (2004-2006) a été signée, à cet effet, le 11 février 2004. Une deuxième convention (2007-2009) a été signée le 21 juin 2007. Une troisième convention (2010-2012) a été signée le 5 juillet 2010.

c) L'animation transfrontalière

Notre action d'animation transfrontalière se traduit par une contribution annuelle (1 667 €) au Fonds "Jeunesse" de la Conférence du Rhin Supérieur, dans le cadre d'une convention signée avec le Land de Bade-Wurtemberg, le Land de Rhénanie-Palatinat, l'Etat français (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale), la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin, le Canton de Bâle-Ville, le Canton de Bâle-Campagne, le Canton d'Argovie, le Canton du Jura et le Canton de Soleure. Depuis 1998, cinq conventions triennales ont été signées, dont la dernière le 21 mai 2010 pour la période 2010 à 2012.

Le Fonds "Jeunesse" subventionne les projets transfrontaliers des jeunes (de moins de 25 ans) et des organismes œuvrant pour la jeunesse, dans l'espace de la Conférence du Rhin Supérieur.

Le crédit total prévu, pour ces trois domaines d'intervention, s'élève à **357 000 €**.

IX - Conclusion

Tous les crédits (AP, CP) évoqués dans le présent rapport sont récapitulés, par programme et par imputation budgétaire, en **annexe 2** du rapport.

---000---

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- 1) d'approuver la répartition du crédit prévu pour l'acquisition de matériel informatique par le Département, au bénéfice des collègues, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- 2) de m'autoriser à poursuivre l'ensemble des actions décrites dans le présent rapport et à inscrire les crédits et les recettes nécessaires à leur mise en œuvre, en autorisations de programme et crédits de paiement, tels qu'ils sont récapitulés en annexe 2 du rapport ;
- 3) de m'autoriser à verser les participations ou subventions départementales individualisées dans les conventions de partenariat déjà signées ;
- 4) de donner délégation à la Commission Permanente pour le suivi des actions et des dossiers évoqués dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Équipement informatique des collèges
(acquisition directe par le Département, en 2011)

Collèges	effectifs 2010-2011	Part fixe	Part variable (13,29€/élève)	TOTAL
ALTKIRCH	830	4 000 €	11 031 €	15 031 €
BRUNSTATT	635	4 000 €	8 439 €	12 439 €
BUHL*	475	ouverture nouveau collège en 2009	/	/
BURNHAUPT LE HAUT*	515	ouverture nouveau collège en 2009	/	/
CERNAY	625	4 000 €	8 306 €	12 306 €
COLMAR-BERLIOZ	774	4 000 €	10 286 €	14 286 €
COLMAR-HUGO	599	4 000 €	7 961 €	11 961 €
COLMAR-MOLIERE	485	4 000 €	6 446 €	10 446 €
COLMAR-PFEFFEL	450	4 000 €	5 981 €	9 981 €
DANNEMARIE	494	4 000 €	6 565 €	10 565 €
ENSISHEIM	743	4 000 €	9 874 €	13 874 €
FERRETTE	520	4 000 €	6 911 €	10 911 €
FESSENHEIM	410	4 000 €	5 449 €	9 449 €
FORTSCHWIHR	807	4 000 €	10 725 €	14 725 €
GUEBWILLER	425	4 000 €	5 648 €	9 648 €
HABSHEIM	363	4 000 €	4 824 €	8 824 €
HEGENHEIM	724	4 000 €	9 622 €	13 622 €
HIRSINGUE	541	4 000 €	7 190 €	11 190 €
ILLFURTH	426	4 000 €	5 662 €	9 662 €
ILLZACH-A.FRANK	367	4 000 €	4 877 €	8 877 €
ILLZACH-J.VERNE	389	ouverture nouveau collège en 2010	/	/
INGERSHEIM	502	4 000 €	6 672 €	10 672 €
KAYSERSBERG	304	4 000 €	4 040 €	8 040 €
KINGERSHEIM	478	4 000 €	6 353 €	10 353 €
LUTTERBACH	587	4 000 €	7 801 €	11 801 €
MASEVAUX	573	4 000 €	7 615 €	11 615 €
MULHOUSE-BEL-AIR 2	410	4 000 €	5 449 €	9 449 €
MULHOUSE-BOURTZWILLER	463	4 000 €	6 153 €	10 153 €
MULHOUSE-J.MACE	494	4 000 €	6 565 €	10 565 €
MULHOUSE-KENNEDY	658	4 000 €	8 745 €	12 745 €
MULHOUSE-ST-EXUPERY	473	4 000 €	6 286 €	10 286 €
MULHOUSE-VILLON	583	4 000 €	7 748 €	11 748 €
MULHOUSE-WOLF	485	4 000 €	6 446 €	10 446 €
MUNSTER	702	4 000 €	9 330 €	13 330 €
ORBAY	454	4 000 €	6 034 €	10 034 €
OTTMARSHEIM	490	4 000 €	6 512 €	10 512 €
PFASTATT	391	4 000 €	5 196 €	9 196 €
RIBEAUVILLE	816	4 000 €	10 845 €	14 845 €
RIEDISHEIM	516	4 000 €	6 858 €	10 858 €
RIXHEIM	427	4 000 €	5 675 €	9 675 €
ROUFFACH	518	4 000 €	6 884 €	10 884 €
SAINT-AMARIN	614	4 000 €	8 160 €	12 160 €
SAINT-LOUIS-FORLEN	527	4 000 €	7 004 €	11 004 €
SAINT-LOUIS-SCHICKELE	330	4 000 €	4 386 €	8 386 €
SAINTE-MARIE-AUX-MINES	469	4 000 €	6 233 €	10 233 €
SEPPOIS-LE-BAS	356	4 000 €	4 731 €	8 731 €
SIERENTZ	609	4 000 €	8 094 €	12 094 €
SOULTZ	731	4 000 €	9 715 €	13 715 €
THANN-FAESCH	376	4 000 €	4 997 €	8 997 €
THANN-WALCH	618	4 000 €	8 213 €	12 213 €
VILLAGE NEUF	571	4 000 €	7 589 €	11 589 €
VOLGELSHEIM	767	4 000 €	10 193 €	14 193 €
WINTZENHEIM	642	4 000 €	8 532 €	12 532 €
WITTELSHEIM-MERMOZ	269	4 000 €	3 575 €	7 575 €
WITTELSHEIM-PEGUY	464	4 000 €	6 167 €	10 167 €
WITTENHEIM-PAGNOL	480	4 000 €	6 379 €	10 379 €
WITTENHEIM-JOLIOT-CURIE	519	4 000 €	6 898 €	10 898 €
TOTAL	30 263	216 000 €	383 868 €	599 868 €

* Ces établissements ont bénéficié d'un équipement complet, lors de leur ouverture.

**BP 2011
Récapitulation des crédits
(Dépenses)**

Programme	Objet	Imputation budgétaire	CP	AP (nouvelles)
Collèges, maîtrise d'ouvrage déléguée	Construction de collèges, jusqu'en 2005	23 - 2317312 - 221	50 000 €	-
Subventions d'investissement scolaires	Subventions d'investissement scolaires publics (communes, CDDP), privés et aux collèges publics	204 - 20414 - 21	840 000 €	1 450 000 €
		204 - 20418 - 20	-	-
		204 - 2042 - 20	1 106 000 €	800 000 €
		204 - 2043 - 221		-
Fonctionnement des collèges	Fonctionnement des collèges publics et privés	65 - 65511 - 221	10 250 005 €	-
		65 - 65512 - 221	4 369 995 €	-
Aides aux étudiants	Enseignement secondaire et supérieur	65 - 6513 - 221	12 000 €	-
		65 - 6513 - 23	168 000 €	-
Vie Scolaire	Frais d'études	62 - 6231 - 221		-
		61 - 617 - 221	-	-
	Sorties scolaires avec nuitées	65 - 6574 - 21	300 000 €	-
		65 - 6574 - 221	10 000 €	-
		65 - 65737 - 221	40 000 €	-
		65 - 65737 - 221	-	-
	Visites de lieux de mémoire	65 - 6574 - 221	-	-
		67 - 6713 - 28	11 300 €	-
	Organismes divers (concours scolaires, foyers des collèges, associations, CDDP)	65 - 6574 - 221	32 292 €	-
		65 - 6574 - 28	64 708 €	-
65 - 65738 - 28		64 000 €	-	
65 - 65734 - 221		149 700 €	-	
CIO de COLMAR	Investissement, fonctionnement	21 - 2188 - 28	2 000 €	2 000 €
		011 - 6182 - 28	5 000 €	-
CIO de MULHOUSE	Investissement, fonctionnement	21 - 2188 - 28	2 000 €	2 000 €
		011 - 6182 - 28	5 000 €	-
Actions en faveur de la jeunesse	Prévention routière et autres actions	65 - 6568 - 33	43 000 €	-
		65 - 6574 - 33	357 000 €	-
TOTAL			17 882 000 €	2 254 000 €

Crédit géré par la DSI

Matériel informatique des collèges	Acquisitions directes de matériel informatique	21-21831-221	600 000 €	-
------------------------------------	--	--------------	-----------	---

BP 2011
Récapitulation des crédits
(Recettes)

Type de recette	Imputation budgétaire	Montant
Dotation départementale d'équipement des collègues	13 - 1382 - 221	4 000 000 €
Fonds départemental pour la rémunération du personnel (hébergement)	74 - 7475 - 221	1 200 000 €
Participation des communes	13 - 1314 - 221	5 000 €
TOTAL		5 205 000 €

BP 2011 - OPERATIONS POUR ORDRE

Dépenses pour ordre	Imputation budgétaire	Montant
Mobilier et matériel	21 - 21841 - 221	500 000 €
Travaux	23 - 2317312 - 221	500 000 €
Avances (dépense pour ordre inversée)	23 - 238 - 221	500 000 €
TOTAL DEPENSES POUR ORDRE		1 500 000 €

Recettes pour ordre	Imputation budgétaire	Montant
Travaux (recette pour ordre inversée)	23 - 2317312 - 221	500 000 €
Avances	23 - 238 - 221	1 000 000 €
TOTAL RECETTES POUR ORDRE		1 500 000 €

